



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RIS ORANGIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DÉLIBÉRATION N°2026/COM13

**Objet : Vote du Budget Primitif du Service de Soins
Infirmiers A Domicile (SSIAD) de Ris-Orangis– Exercice 2026**

Séance du Lundi 9 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 9 mars, à dix heures cinq minutes.
Le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué à l'hôtel de Ville,
sous la présidence de Monsieur Siegfried VAN WAERBEKE, Vice-Président
du CCAS.

Date de la convocation : vendredi 20 février 2026.

Nombre de
membres : 12

En exercice : 12

Présents à la
séance : 7

Votants : 7

Étaient présent.e.s Mesdames et Messieurs :

Josiane BERREBI, Denise POEZEVARA, Siegfried VAN
WAERBEKE, Marcus M'BOUDOU, Gisèle FRANCIS,
Bernard CASSAIGNE, Daniel DOUCHET

Absent.e.s / excusé.e.s :

Stéphane RAFFALLI, Ange MARTINEZ, Danielle
DESRONDAUX, Serge MERIECA, Sandakichenin
DJANARTHANY

Absent.e.s représenté.e.s :

Lesquels forment la majorité des Membres en
exercice et peuvent délibérer valablement, en
exécution de l'article L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à
R.123-26 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

CCAS
de Ris-Orangis
Conseil
d'Administration
du 9 mars 2026
DÉLIBÉRATION
N°2026/COM13

OBJET : Vote du Budget Primitif du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) de Ris-Orangis– Exercice 2026

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

SUR proposition de **Monsieur Stéphane RAFFALLI** Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale,

VU les articles L 123-4 à L123-9 et R 123-1 à R 123-26 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M22,

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires du CCAS pour l'année 2026, en date du 16 février 2026,

APRES DELIBERATION

Approuve l'équilibre budgétaire du Budget Primitif annexe 2026 du Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) qui se présente comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT **544 000 €**

Groupe I « Dépenses afférentes à l'exploitation courante » 68 500 €

VOTE PAR GROUPE : POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Groupe II « Dépenses afférentes au personnel » 444 321,20 €

VOTE PAR GROUPE : POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Groupe III « Dépenses afférentes à la structure » 31 178, 80 €

VOTE PAR GROUPE : POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT **544 000 €**

VOTE PAR GROUPE : POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 6 497,29 €

Compte 21 « Immobilisations Corporelles » 6 497,29 €

VOTE PAR GROUPE : POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 6 497,29 €

Compte 001 « Résultat d'investissement reporté » 6 318,49 €

Compte 28 « Amortissement des immobilisations » 178,80 €

VOTE PAR GROUPE : POUR : 7 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Président certifie sous
sa responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Publié le :

Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux
mois à compter de sa
publication et de sa
notification.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme

Stéphane RAFFALLI

Président du CCAS

Maire de Ris-Orangis

Conseiller départemental de l'Essonne



